

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Saint Denis Ouest

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Didier Paquiry**, **Daniel Thuries**, **Laurent Dargel** Inspecteurs des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de **Saint Denis ouest**, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant **excéder 18 mois** et porter sur une **somme supérieure à 30000 €** ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Contrôleur	Fred Boyer	limité à	10000 euros
Contrôleur	Guy Robert	limité à	10000 euros
Contrôleur	Frédéric Valcares	limité à	10000 euros
Contrôleur	Dominique Smadja	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Frédérique Martin	limité à	10000 euros
Contrôleur	Jocelyn Andriamahatratra	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Gina Welmant	limité à	10000 euros
Contrôleur	Denis Cherasse	limité à	10000 euros
Contrôleur	Gilbert Roche	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Marie Joly	limité à	10000 euros
Contrôleur	Stéphane Clain	limité à	10000 euros
Contrôleur	Sylvain Lureau	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Rose-May Lan-chin	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Hélène Patsourakos	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Gisele Ledenon	limité à	10000 euros
Agent administratif	Sabine Gonda	limité à	2000 euros

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

contrôleuse	Gisele ledenon	limité	10000 euros
Contrôleur	Fred Boyer	limité à	10000 euros
Contrôleur	Guy Robert	limité à	10000 euros
Contrôleur	Frédéric Valcares	limité à	10000 euros
Contrôleur	Dominique Smadja	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Frédérique Martin	limité à	10000 euros
Contrôleur	Jocelyn Andriamahatratra	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Gina Welmant	limité à	10000 euros
Contrôleur	Denis Cherasse	limité à	10000 euros
Contrôleur	Gilbert Roche	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Marie Joly	limité à	10000 euros
Contrôleur	Stéphane Clain	limité à	10000 euros
Contrôleur	Sylvain Lureau	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Rose-May Lan-chin	limité à	10000 euros
Contrôleuse	Hélène Patsourakos	limité à	10000 euros
Agent administratif	Sabine Gonda	limité à	2000 euros
Agent administratif	Sarcounamarie Sébastien	limité à	2000 euros

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

Inspecteur	Daniel Thuries	30000 et 18 mois
Inspecteur	Didier Paquiry	15 000 et 12 mois
Inspecteur	Laurent Dargel	15 000 et 12 mois
Contrôleur	Sylvain Lureau	15 000 et 12 mois
Contrôleur	Stéphane Clain	15 000 et 12 mois
Contrôleur	Rose May Lan Chin	15 000 et 12 mois
Contrôleur	Fred Boyer	10000 et 6mois
Contrôleur	Guy Robert	10000 et 6mois
Contrôleur	Frédéric Valcares	10000 et 6mois
Contrôleur	Jocelyn Andriamahatratra	10000 et 6mois
Contrôleur	Frédérique Martin	10000 et 6mois
Contrôleur	Gilbert roche	10000 et 6mois
contrôleuse	Gisele Ledenon	10000 et 6 mois
Contrôleur	Hélène Patsourakos	10000 et 6mois

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

Inspecteur	Laurent Dargel
Inspecteur	Didier Paquiry
Inspecteur	Daniel Thuries
Contrôleur	Fred Boyer
Contrôleur	Guy Robert
Contrôleur	Frédéric Valcares
Contrôleur	Dominique Smadja
Contrôleur	Jocelyn Andriamahatratra
Contrôleur	Frédérique Martin
Contrôleur	Gina Welmant
Contrôleur	Denis Cherasse
Contrôleur	Gilbert Roche
Contrôleur	Marie Joly
Contrôleur	Stéphane Clain
Contrôleur	Rose May Lan Chin
Contrôleur	Sylvain Lureau
Contrôleur	Hélène Patsourakos
Contrôleur	Gilbert roche
Contrôleuse	Gisele Ledenon
Agent administratif	Sabine Gonda
Agent administratif	Sarcounamarie Sébastien
Agent administratif	Roland Bourgeois
Agent administratif	Joëlle Dumas
Agent administratif	Marie Lee-Tin

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites ~~et les déclarations~~
de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Inspecteur	Laurent Dargel
Inspecteur	Didier Paquiry
Inspecteur	Daniel Thuries
Contrôleur	Fred Boyer
Contrôleur	Guy Robert
Contrôleur	Frédéric Valcares
Contrôleur	Dominique Smadja
Contrôleur	Jocelyn Andriamahatratra
Contrôleur	Frédérique Martin
Contrôleur	Gina Welmant
Contrôleur	Denis Cherasse
contrôleuse	Gisele Ledenon
Contrôleur	Gilbert Roche
Contrôleur	Marie Joly
Contrôleur	Stéphane Clain
Contrôleur	Rose May Ian Chin
Contrôleur	Sylvain Lureau
Contrôleur	Hélène Patsourakos
Agent administratif	Sabine Gonda
Agent administratif	Sarcounamarie Sébastien
Agent administratif	Roland Bourgeois
Agent administratif	Joëlle Dumas
Agent administratif	Marie Lee-Tin

6°) l'ensemble des actes relatifs aux déclarations de créances aux agents désignés ci après

Inspecteur	Didier Paquiry
Inspecteur	Daniel Thuries

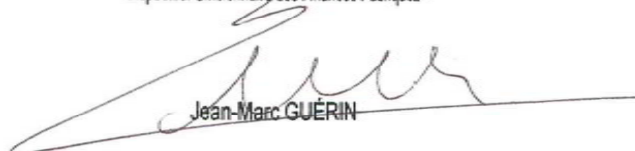
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Réunion

A Saint Denis, **le 05 novembre 2013**

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques



Jean-Marc GUÉRIN